

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 JUIN 2018

PRESENTS : MM. DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DEXET, BOUCHARREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT, ACHARD.

Secrétaire de séance : F.BELAIR

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Mr le maire informe le conseil de l'avancée des différents travaux en cours sur la commune :

- ✓ Salle des fêtes : phase de levées des réserves après travaux. Malgré beaucoup de difficultés à faire reprendre par certaines entreprises les malfaçons ou achever certains travaux (Mr le maire exprime le manque de sérieux de certaines entreprises mais aussi le manque de suivi par le maître d'œuvre en général), les retours des premières locations confortent le conseil que cette réhabilitation était indispensable et que c'est une belle réalisation. L'inauguration est prévue le samedi 23/06 à 11h en présence de la population.
- ✓ Liaison piétonne : les panneaux signalétiques sont posés en différents points du parcours.
- ✓ Les travaux d'entrée de bourg route de Flavignac ont débuté et se déroulent conformément aux attentes. Ils seront poursuivis route de Châlus dès que cette portion sera terminée.

1/ EMPLOIS SAISONNIERS 2018

Le conseil donne son accord :

- pour le recrutement d'un adjoint technique du 18 Juin au 24 Août 2018 à temps complet (IM 325) pour les services techniques (renfort estival).
- pour le recrutement de 2 adjoints techniques pour l'accueil et l'entretien des locaux de la piscine à temps non complet (33/35°) du 6 juillet au 1^{er} Septembre (IM 325) et 2 BNSSA pour la surveillance de la piscine à temps complet du 6 juillet au 1^{er} Septembre (IM 379).

Mr le maire exprime le regret que, cette année encore, il n'y ait pas de possibilité de recrutement de BEESAN qui pourrait dispenser des leçons de natation (pas de candidat postulant).

2/ TARIF PISCINE et BUVETTE

Le conseil décide du maintien des tarifs 2017.

3/ TARIFS SERVICES SCOLAIRES

Les tarifs cantine et garderie ont été votés en séance du 22 Mars.

Pour le transport scolaire 2018/2019, c'est la Région qui fixe le tarif qui va être demandé aux Communes (coût supérieur à 1 000 €/an/enfant). Le conseil décide le maintien des tarifs 2017 demandés aux familles.

4/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

JMF	100€
ACCA	450€ fonctionnement + 600€ exceptionnels/achat enduit réalisé par l'association. Subvention exceptionnelle prévue également l'année prochaine pour achat du bardage.
ANACR	100€
FNACA	100€
Prévention routière	50€
FNATH	50€
Les Carrioles	700€
Les Taufflards	400€
Lieutenants de l'ouvèterie	100€

GVA	50€
Solidarité Paysanne	50€
Refuge fourrière	Obligatoire/en fonction nombre d'habitants

5/ TARIF CONCESSION CIMETIERE

Reporté à la prochaine réunion.

6/ REGLEMENT UTILISATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de règlement. Après rajout de certains éléments, le règlement proposé est adopté à l'unanimité.

7/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PPUBLIC ENEDIS et GRDF 2018

Le conseil donne son accord pour percevoir 2 redevances, à savoir 203 € et 306 €.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement mise à disposition CHALARD : reconduction de la convention avec Flavignac pour la mise à disposition de l'ATSEM dans le cadre du RPI pour 3 ans à compter du 1^{er} Septembre 2018.

Durée amortissement pour carte modem de la station assainissement : dépense LIMATECH 474 €, amortissement sur 5 ans

GRVC 2018 – Route de Vaudet et voie communale route de Nexon à Saumur : le conseil valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres : attribution du marché à PIJASSOU TP (offre à 36061€ pour une estimation à 42799,50€).

RECENSEMENT POPULATION : Mr BOUCHAREYSSAS Alain est désigné coordonnateur communal pour suivre le recensement et superviser le travail de l'agent recenseur (à recruter).

Créance éteinte : le conseil délibère favorablement pour l'extinction de dettes de 41.22 € (transport scolaire) + 40.00 € (cantine scolaire)

Terrain Rte Nexon : une offre d'achat de 5 000 € a été réalisée. Le conseil ne donne pas son accord pour une vente du fait du montant proposé d'une part (prix de vente fixé à 7500 €), et du fait que le candidat compte occuper ce terrain occasionnellement. Les surfaces constructibles étant faibles dans la commune, le conseil fait le choix de donner la priorité à des personnes qui vivront à l'année sur la commune et participeront à l'économie locale.

FIBRE OPTIQUE : suite à la question de Mme Debloos sur la date d'arrivée de la fibre sur la commune, Mr le maire indique qu'elle sera effective fin 2019 sur l'ensemble de la commune, ainsi qu'à Flavignac et une partie de Lavignac. Elle sera commercialisée par la Société Publique Locale.

Organisation marchés de producteurs : plusieurs élus vont donner main forte aux organisateurs face au faible nombre de bénévoles.

Chemin communal Saumur : afin d'inscrire un nouveau chemin au PDIPR, le chemin communal de Saumur, bouché actuellement, va être réhabilité. Pour cela, une requête va être formulée auprès d'un propriétaire pour qu'il nettoie et libère la partie relevant du domaine public qu'il occupe (plantation de sapins).